

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1501 & 1502 DES JEUDIS 7 & 14 AVRIL 2022 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

Secteur minier



P.3

P.3

L'heure de la révolution a sonné !

Makanera au colonel Mamadi Doumbouya P.5

« Je lui avais dit... »

Saïd Djinnit à la junte guinéenne

« Ils évoluent dans une anomalie démocratique »

P.8

Effets du jeûne sur la santé

Les conseils avisés de Dr Ben Youssouf Keita, médecin P.7



P.4

Aliou Bah, président du MoDeL

«...ils ne veulent pas que la Guinée aille de l'avant»

Transition

Le Forum des forces sociales de Guinée exprime des inquiétudes et fait des propositions

Depuis la prise du pouvoir le 05 septembre 2021 par l'armée, la société civile n'a cessé de jouer son rôle d'acteur de la vie publique à travers diverses interventions, notamment des consultations avec les populations et des contributions citoyennes (mémos sur le contenu/chronogramme de la transition, les TDR des assises Nationales...) au CNRD/autorités de la transition pour la réussite de cet autre tournant très décisif de notre histoire.



C'est dans cette volonté, de renforcer la contribution de la Société Civile à la réussite de la transition que différentes composantes du mouvement social (OSC, Syndicats, médias,...) travaillent en

synergie à travers des consultations, des rencontres d'échanges et des sessions de communication afin de mieux impacter le bon déroulement de la transition.

Réunie depuis janvier 2022 au sein du Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), la société civile constate, malgré quelques efforts consentis allant dans le sens d'une transition inclusive et apaisée, que l'évolution actuelle de cette transition demeure très préoccupante avec tous les risques que cela implique. Cette préoccupation découle des doutes, inquiétudes et craintes dont entre autres :

1. Le flou entretenu autour du contenu et la durée de la transition, ce malgré la clarté de l'article 77 de

la charte de la transition, qui reste préjudiciable à la stabilité et à la bonne conduite de la transition au regard des sanctions annoncées par la CEDEAO qui pourront s'ajouter à d'autres formes de menaces internes ;

2. La non présentation des actifs financiers et matériels de l'Etat à la prise du pouvoir du 5 septembre 2021, ainsi que la non déclaration des biens des membres du gouvernement et du CNRD, en dépit de la noble volonté de moraliser la gestion de la chose publique ;

3. Le lancement et l'organisation des assises nationales sans publication préalable des TDR ;

4. Le choix ambigu des représentants des entités, notamment de la société civile dans les instances/Orga-

nes et structures de la transition ;

5. L'impuissance des autorités de la transition dans l'application et le suivi des mesures entreprises dans le cadre de la réduction de la flambée des prix sur le marché ;

6. La création et l'opérationnalisation tardive d'un cadre, qui quoique salutaire dans son caractère inclusif et structuré, priorise la concertation en lieu et place du dialogue demandé par les acteurs sociopolitiques ;

Pour lever ces incertitudes, doutes et craintes soulevés, soucieuse de la réussite de la transition, la société civile à travers le Forum des Forces Sociales de Guinée invite :

1. Le CNRD et l'ensemble des autorités de la transition à :

- diligenter la définition de la durée de la transition conformément à l'art.77 de la Charte, afin d'éviter toute forme de sanction de la CEDEAO dans un contexte de cherté de la vie sans cesse croissante, ainsi que toute opposition avec les acteurs sociopolitiques du pays au tour du contenu et la durée de la transition ;

- mettre en avant le droit et la loi dans leurs nobles actions de moralisation de la gestion de la chose publique.

- Faire l'état des lieux des actifs financiers, matériels et moraux de l'Etat à la prise du pouvoir le 05 septembre 2021 et publier la liste nominative des membres du CNRD ;

- Rendre plus transparent le choix des représentants des entités sociopolitiques dans les organes et structures de la transition, jusqu'ici jugé très ambigu ;

- Faire du cadre créé par décret, un cadre de dialogue inclusif et non celui destiné à de simples concertations ;

- Faire preuve de transparence, de professionnalisme et d'objectivité dans l'organisation des assises nationales, tout en rendant public les TDR ;

1. Les Forces Sociales et Politiques du pays à se remobiliser au-delà des positions partisans pour reconstituer les Forces Vives de la Nation comme une dynamique de dialogue et d'action pouvant mieux influencer le bon déroulement de la transition.

2. La CEDEAO, à renforcer les efforts de dialogue en cours avec les autorités de ses trois (3) pays membres en transition.

ONT SIGNÉ POUR LE FORUM DES FORCES SOCIALES DE GUINÉE

Le Réseau CoJeLPaïD, l'ONG UDEC, PNAPIC, LEJEPAD, DEPEG, PCUD, Cellule Balais Citoyen, Jeunesse CEDEAO Guinée, Alliance Futuriste, COSCDM/HG, MG+, CONAPAD, CECCG, COSATREG, CGFOG, UDTG, ONSLG, CGTG, MA CAUSE, MAG, FSF, COFFIG, OCDR, Forum Civil Guinéen, MERCI, ROSE, APRODI, CNJAG, Guinée Impact, OGELT

L'indépendant

Hébdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjou DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjou DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

PAO

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.

664.63.09.53/

622.04.62.21

E-mail: madalgo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh

Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site

www.kefinafasso.com

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Secteur minier

L'heure de la révolution a sonné !

Le président de la Transition a reçu, le vendredi 8 avril 2022, les responsables des sociétés minières, au palais Mohamed VI. Le colonel Mamadi Doumbouya face aux industriels, a tenu à mettre les points sur les ii, en exigeant de ces derniers la transformation du minerai de bauxite sur place.



Dans sa vision du changement, l'homme du 5 septembre ne laisse en marge aucun secteur. Devant les compagnies minières, le tombeur d'Alpha Condé tient au respect des accords signés avec Conakry. Selon le colonel Mamadi Doumbouya qu'il est désormais inadmissible que l'exploitation bauxitique ne soit bénéfique aux Guinéens.

« Vous êtes venus investir en Guinée afin d'obtenir un meilleur rendement pour vos capitaux. Ces investissements devraient se faire non pas au détriment de la Gui-

née, mais à son profit. C'est cela la coopération gagnant-gagnant », rappelle le président du CNRD.

A en croire le chef de la junte, plusieurs mesures incitatives, pour un climat d'affaires garantissant un retour sur investissement élevé ont été mises en place. « Cependant, force est de constater que les attentes ne sont pas comblées du côté de nos populations et le gouvernement en est conscient. Cela ne peut pas continuer. Vous avez signé des conventions d'établissement avec le Gouvernement. Ces

conventions contiennent, de part et d'autre, des engagements et des obligations. Un engagement ou une obligation non tenue est une cause de nullité de la convention. Il en est ainsi du processus de transformation de nos matières premières que vous exploitez.

Désormais, leur transformation sur place devient incontournable. C'est un impératif et sans délai. Plusieurs conventions mentionnent le raffinage sur place. Ces engagements sont lettres mortes », déplore-t-il, avant d'ajouter plus loin : « En dé-

pit du boom minier du secteur bauxitique, force est de constater que les revenus escomptés sont en deçà des attentes. Vous et nous ne pouvons plus continuer ce jeu de dupes qui perpétue une grande inégalité dans nos relations. Il faut la corriger et c'est maintenant. Je vous invite à cette démarche qui devient un impératif catégorique et non négociable, et ce, avant la fin du mois de mai 2022 ».

Pour y arriver, le chef de l'Etat demande au gouvernement de faire l'évaluation des conventions par des cabinets spécialisés pour rétablir l'équité des relations entre les sociétés minières et la Guinée. « Le Gouvernement prendra toutes ses responsabilités afin de faciliter la mise en œuvre des usines de raffineries. L'Etat jouera tout son rôle afin de créer les conditions de développement d'un corridor de prospérité. La transformation de la bauxite en alumine ne doit pas se limiter seulement à la mise en place des usines de raffineries. Toutes les matières premières et produits rentrant dans la transformation doivent être produits sur place. C'est seulement à ce prix que nos ressources naturelles seront un levier de développement pour nos populations. Le Gouvernement est conscient de la complexité d'un projet de construction de

raffineries d'alumine. Cependant, le respect des Conventions de base reste non négociable. C'est pour cela qu'un comité sera prochainement mis en place pour proposer aux compagnies minières qui se mettront ensemble pour la construction des raffineries en Guinée. Au cours des discussions, un chronogramme détaillé et précis, dont le Gouvernement sera le garant du respect des délais contractuels, devra être signé entre toutes les parties prenantes. Tout manquement au respect des délais de construction des raffineries se traduira par des pénalités requises », prévient-il.

Deuxième producteur dans le monde, derrière l'Australie, la Guinée possède, avec une estimation de 7,4 milliards de tonnes, les plus importantes réserves mondiales de bauxite, minerai entrant dans la fabrication d'aluminium, essentiel par exemple dans les industries automobile ou alimentaire.

La Chine, plus important producteur d'aluminium au monde importe de Guinée environ la moitié de ses besoins de bauxite. Nonobstant l'exploitation de cette ressource, la population peine toujours à bénéficier des retombées.

Sadio Diallo

Crimes de sang sous Alpha Condé

Les avocats des victimes envisagent la relance des dossiers

Quelques jours après le retour au pays de l'ancien président Alpha Condé, les avocats des victimes sous son régime annonce la relance des dossiers devant les tribunaux nationaux.

Selon Me Thierno Souleymane Baldé, que nous avons joint ce mardi 12 avril 2022, ces dossiers qui étaient devant la justice seront enclenchés bientôt pour situer les responsabilités.

« Notre souhait c'est de relancer les différen-

tes plaintes que nous avons déposées pendant qu'il était au pouvoir, mais malheureusement ils n'ont jamais été examinés, et comme nous le savons il y a la responsabilité hiérarchique lorsqu'il s'agit de certains crimes de masse. Nous avons tous constaté l'issue, lorsque Monsieur Alpha Condé a voulu faire le forçage », a-t-il indiqué.

Plus loin, l'avocat accuse l'ancien locataire de Sekoutoureyah d'être le pre-

mier responsable de ces crimes de sang sous son régime.

« Pour s'octroyer un troisième mandat le nombre de guinéens qui ont été assassinés par les forces de l'ordre, il est le premier responsable avant tout. Nous, nous souhaitons que la procédure légale soit entamée dans la légalité la plus absolue afin qu'il puisse rendre compte devant le peuple de Guinée », a-t-il indiqué.

Hadjiratou Bah

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Aliou Bah, président du MoDeL

« ...ils ne veulent pas que la Guinée aille de l'avant »

Les acteurs politiques continuent de réclamer au CNRD un cadre de dialogue politique. Malgré sept mois à la tête du pays, les nouvelles autorités n'ont toujours pas annoncé la durée de la transition. Mais la junte fait savoir que le cadre de concertation et la durée de la transition seront déterminés en commun accord avec les forces vives de la nation.

Le président du Mouvement Démocratique Libéral (MoDeL) pense que c'est un atout pour le CNRD d'intégrer les acteurs politiques dans le cadre de sa politique nationale. « A quoi ça sert de démultiplier les cadres de concertation si l'objectif c'est de pouvoir déployer les acteurs politiques dans un trou et faire croire qu'ils n'ont pas de bonne foi, ils ne veulent pas que la Guinée aille de l'avant. Les acteurs politiques se sont crédibilisés davantage dans le processus de cette transition. Pour quoi ? Parce que dès le début on n'a manifesté aucune notoriété vis à vis du CNRD.

Nous sommes restés ouverts. On a accepté toutes les rencontres. On a déposé des mémorandums. Nous avons fait des plaidoyers au niveau national et des institutions. Et jusque-là personne n'a fermé ses portes. Alors il ne faudrait pas qu'on continue de nous utiliser et faire croire nous, nous ne nous voulons pas que les choses aillent de l'avant. Un dialogue typiquement politique peut nous permettre d'aller de l'avant. Au niveau de la CEDEAO, les institutions internationales les gens sont avertis », a-t-il rappelé.

A la question de savoir si son parti va rejeter le cadre

de concertation inclusive ? Aliou Bah répond : « C'est tôt pour nous de nous prononcer de façon plus ferme sur cette question. Cette question j'espère sera examinée à un niveau plus large et au niveau du MoDeL nous discuterons dans nos instances. Et on verra bien. J'ai des réserves et des inquiétudes parce que nous aimons tous ce pays. Nous ne voulons pas être un obstacle à son évolution », a-t-il laissé entendre, le jeudi 07 avril 2022, lors d'une interview qu'il a accordée à nos confrères de FIM FM.

Amadou Tidiane Diallo



Me Pépé Antoine

« Le Procureur spécial est bien en droit, s'il est opportun, d'orienter un dossier en flagrant délit »

L'orientation du dossier de l'ancien premier ministre Dr Ibrahima Kassory Fofana et Cie en flagrant délit par le procureur Aly Touré suscite un débat d'école au sein du milieu juridique.

Si certains avocats estiment que le procureur spécial ne peut aucunement orienter un dossier portant sur une affaire de détournement de deniers publics en raison de la complexité de l'infraction, tel n'est pas le cas pour Me Pépé Antoine Lama.

Cet avocat qui avait révélé la falsification du texte soumis au référendum constitutionnel du 22 Mars 2020 soutient que « le Procureur spécial est bien en droit, s'il est opportun, d'orienter un dossier en flagrant délit ».

« Après l'orientation par

le Procureur d'un dossier en flagrant délit, l'ouverture d'une information judiciaire s'impose dans deux (2) hypothèses non cumulatives :

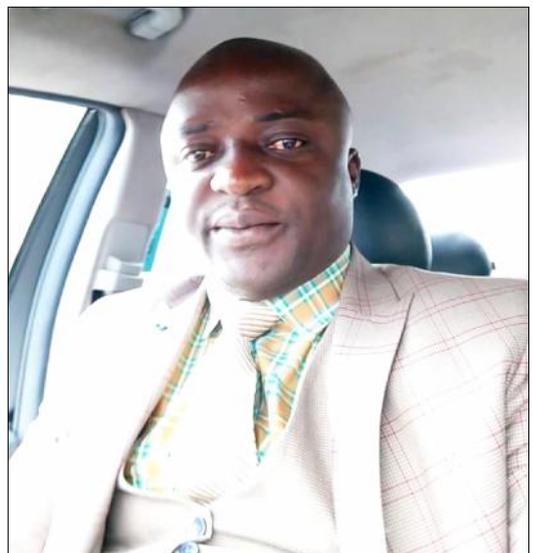
Primo, impossibilité de réunir le Tribunal le lendemain de l'inculpation (article 462 alinéa 2 du Code de procédure pénale).

Dans ces conditions, en application de l'article 114 du code de procédure pénale, le Procureur cumule exceptionnellement les fonctions de poursuite et d'instruction : il inculpe et dispose le pouvoir de placement sous mandat de dépôt.

Secundo, lorsque les débats à l'audience de jugement révèlent que la complexité de l'affaire exige des investigations supplémentaires approfondies (article 466 alinéa 2 du Code de procédure pénale).

En outre, conformément à l'article 3 de l'ordonnance portant création, compétence, organisation et fonctionnement de la CRIEF, le Procureur spécial est bien en droit, s'il estime opportun, d'orienter un dossier en flagrant délit », a-t-il argumenté sur sa page Facebook.

Mosaiqueguinee.com



Makanera au colonel Mamadi Doumbouya

« Je lui avais dit... »

Le président du FND, membre de l'alliance Arc-en-ciel n'apprécie pas du tout la manière dont travaille la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Selon Alhousseini Makanera, la presse est devenue la seule boussole de ladite Cour.

«Aujourd'hui pour être honnête, moi j'ai des interrogations : parce que dans les conditions normales, on va d'abord vers la gestion avant le gestionnaire. Mais aujourd'hui nous n'avons aucune information de la gestion, ce sont les gestionnaires qui sont convoqués. Et bizarrement c'est lorsqu'une semaine après qu'un journaliste ait dit que telle personne doit aller en prison que l'intéressé est convoqué à la CRIEF. Donc cela pose des problèmes parce que nous sommes dans une période très sensible et je pense que les autorités de la transition ont bien apprécié cela c'est pourquoi ils sont en train de mettre des assises nationales.

Donc, le risque aujourd'hui c'est de compromettre ces assises. Parce que ce n'est pas la première fois que la Guinée a connu et a décidé de réprimer les

scandales financiers. Mais les scandales sont connus avant que les auteurs ne soient déferés devant la justice», indique-t-il d'entrée dans une interview accordée à nos confrères de mediaguinée.com.

Poursuivant, Alhousseini Makanera rappelle que lors de son passage devant le président de la Transition, «je lui avais dit : l'indépendance de la justice ne veut pas dire qu'on laisse les juges faire tout ce qu'ils veulent. L'indépendance de la justice exige au président du CNRD de naviguer entre deux impératifs sans se heurter ni à l'un ni à l'autre.

C'est-à-dire il faut qu'il soit convaincu totalement que les juges ont les mains libres et qu'au même moment ceux qui doivent être jugés aussi bénéficient de toutes les garanties.

C'est ça l'indépendance de la justice. Donc je vou-

drais qu'il exerce cette prérogative qu'il a. En le faisant, ça va sauver la paix, la tranquillité et la quiétude. Parce que ceux qui sont en train d'être jugés aujourd'hui ce ne sont pas des n'importe qui. Quand vous prenez le Premier ministre Kassory, il est l'espoir de la majorité des Guinéens, et il n'est pas le seul. Donc pour des questions comme ça, moi j'avais préconisé une justice transitionnelle. C'est ça ma proposition.

Mais si on ne peut pas arriver à cela, il faudrait que les actes que l'on pose, que ça soit suffisamment étayé pour éviter des interprétations, pour éviter certaines susceptibilités comme ce qui se passe aujourd'hui parce que ce qui est très surprenant dans cette affaire, dès qu'on dit corrompu, au moins il y a trois personnes qui doivent être concernées : il y a le corrompu, il y a le corrupteur et le receleur. Depuis



qu'on a commencé, on ne voit que les politiques qui défilent. Ça aussi c'est une autre interrogation. On connaît à Paris quand il y a eu délit des initiés, ce sont des hommes d'affaires, certains mêmes se sont suicidés».

L'ancien ministre de la Communication témoigne toujours son soutien aux nouvelles autorités du pays. «Moi je soutiens le CNRD dans ses actions de lutte contre la gabegie et même la récupération des biens de l'État, et les accompagne pour la réussite de la transition. Mais je demande au CNRD de veiller sur la justice comme on surveille le lait sur le feu. Je voudrais aussi

que les hommes de droit, c'est-à-dire les avocats, les juges et mêmes les huissiers, la solidarité qu'ils ont démontré derrière le Procureur Charles Wright ne doit pas se limiter à Charles Wright parce que lui il a été simplement suspendu, de voir aussi les cas de ceux qui sont supposés être en prison alors que la forme n'a pas été respectée.

C'est dans ça on sauve le pays et c'est dans ça ils vont renvoyer une bonne image pour ne pas que ça soit une solidarité de corporation», lance Alhousseini Makanera.

Amadou Diallo

Affaire Fabou, Simankan vs FNDC

Le verdict attendu le 25 avril prochain

L'ancien directeur central de la police judiciaire, le contrôleur général, Aoubacar Fabou Camara et son collègue, Mohamed Lamine Simankan, étaient devant la cour d'Appel de Conakry, le lundi 11 avril 2022, dans le cadre de l'affaire qui les oppose aux membres du FNDC, Sekou Koundouno et Ibrahima Diallo. Après que les parties se sont exprimées, le juge a décidé de renvoyer le dossier au 25 avril prochain pour le verdict.

Au sortir de cette audience, Me pépé Antoine Lamah l'avocat de Sékou Koundouno et d'Ibrahima Diallo rappelle que « les reproches aux prévenus dates du 6 mars 2020. Et la citation a été engagée le 09 mars 2020.

Et c'est plusieurs jours après que le parquet général a délibéré des habilitations pour ses prévenus pour les besoins de la cause, nous avions estimés que ces habilitations mêmes si nous

doutons de la sincérité, de la loyauté avec lesquelles elles ont été données, nous estimons qu'elles ne peuvent pas rétroagir sur la procédure qu'il a précédé.

C'est pourquoi nous avions demandé à la cour de bien vouloir confirmer le jugement déferé et de renvoyer la cause et les partis devant le tribunal correctionnel de Dixinn qui est normalement compétent. Nous n'ignorons pas les règles de procédure. Dans le cas de

Fonike Mengué nous savons que cette époque Monsieur Fabou bénéficiait d'une habilitation. C'est pourquoi nous avons directement saisi le procureur général près de la cour d'Appel de Conakry et qui le moment a servi une citation pour que ces prévenus comparaissent devant cette cour », a-t-il lancé.

Pour sa part, Me Abdourahamane Dabo avocat au barreau de Guinée, Conseil de Fabou Camara

insiste que le tribunal correctionnel de Dixinn regrette la décision du parquet. Il souhaite que la décision qui sera rendue le 25 avril prochain, ne souffrira d'aucune irrégularité.

« Vous avez suivi tout à l'heure les motifs évoqués par le représentant du ministère public qui a été appuyé par nous.

Sauf que la partie civile dans la salle veut trouver un raccourci pour annuler la procédure de la cour d'Appel pour qu'on puisse retourner devant le tribunal de première instance de Dixinn qui est d'ailleurs la cause de ce qui est en train de se passer aujourd'hui.

Le parquet d'instance de Dixinn a quel intérêt si au moment des faits, les prévenus n'étaient pas des officiers de police judiciaire, à initier ou à interjeter appel

contre leur statut devant la cour d'Appel ? Il faut qu'on évite la confusion quand il s'agit de la procédure judiciaire. Suivons la chose telle qu'elle se doit pour qu'au moins le droit qui doit être dit ne soit entaché d'aucune irrégularité », a-t-il laissé entendre.

Le rendez-vous est pris donc pour le 25 avril prochain.

Amadou Tidiane Diallo



Maison centrale

Le pool d'avocats de Kassory et Cie dénonce une violation « des principes de présomption d'innocence » de leurs clients par le procureur...

En compagnie des avocats Guinéens (Me Djibril Kouyaté, Me Salifou Beavogui, Me Dina Sampil, Me Adama Barry, etc.), les trois avocats internationaux de Kassory Fofana et Cie (venant du Mali, du Sénégal et du Burkina Faso) ont tenu une conférence, le lundi 11 avril 2022.



Ces avocats disent être déterminés à démontrer que leur client Kassory Fofana, Mohamed Diané et compagnie, ne sont pas coupables. Puisque selon eux, ils sont venus épauler leurs collègues et renforcer le dispositif de défense mis en place, en faveur des anciens dignitaires d'Alpha Condé, qui continuent à comparaître au compte-gouttes devant la CRIEF. Pour eux, un procès se passe devant une juridiction saisie.

«Le procureur a amusé sur nos clients détenus à la maison centrale. On ne peut pas détourner de l'argent de manière flagrante ce n'est pas possible. Le procureur a violé la loi et les droits de nos clients. Je n'ai jamais vu une procédure de flagrant délit. Ce n'est pas possible. La corruption est la chose la

plus difficile en matière d'administration. Le procureur spécial doit montrer la moindre preuve. Il a violé les articles 63, 462 du code de procédure pénale. Les délits pour lesquelles ces personnes ont été poursuivies sont prévus par cette ordonnance n° 202107 de l'année 2021. C'est cette ordonnance qui dit que désormais les délits de détournement de deniers publics, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent sont réprimés et poursuivis par la CRIEF. Donc, c'est une loi spéciale», rappelle Me Ousmane Seye au barreau de Dakar.

A en croire cet avocat, l'article 114 du code de procédure pénale dit que pour les délits prévus et punis par les lois spéciales, le procureur de la République n'a pas le droit de les poursui-

vre sur le flagrant délit. «Il n'a pas le droit de mettre ces personnes-là sous mandat de dépôt. L'article 114 dit "les dispositions ci-dessus sont inapplicables aux infractions dont la procédure est réglée par des textes spéciaux si les inculpés sont mineurs". Cela veut dire ces personnes sont séquestrées sans bases légales. Nous demandons la main levée de ce mandat de dépôt contre ces personnes. Il a violé les principes de présomption d'innocence de nos clients» a-t-il regretté.

Abordant dans le même sens, Me Mamadou Ismaël Konaté avocat au barreau du Paris et de Bamako rappelle que: « Opprimé la liberté de nos clients est un crime (...) On a un procureur qui viole les lois, qui opprime la loi. Il n'a aucune qualité de l'infraction commise. On demande l'annulation du mandat de dépôt », insiste l'avocat.

Aux dernières nouvelles, le bâtonnier Me Djibril Kouyaté informe que Zakaria Koulibaly a été extrait de la maison centrale pour être entendu par un pool d'instruction. «Mais personne parmi les avocats va m'accompagner. Pour le moment la défense suspend sa participation», a-t-il dit.

Amadou Tidiane Diallo

Dr Diané "gravement malade" selon son avocat



A l'occasion d'une conférence de presse tenue, le vendredi 08 avril 2022, les avocats des anciens dignitaires ont haussé le ton. Me Sidiki Béréte, membre du pool des avocats constitués par l'ancien Premier ministre Kassory Fofana et Cie, déclare que l'ancien ministre d'Etat de la Défense nationale et Chargé des Affaires Présidentielles est "gravement malade". L'avocat rassure que Dr Mohamed Diané a subi une intervention chirurgicale il y a juste deux semaines. Donc le maintien en détention est un risque.

« En ce qui concerne Dr Diané, il vient de subir une intervention chirurgicale ça ne fait même pas deux semaines. On a donné la copie à la Gendarmerie d'enquête. On a fourni les actes médicaux dont je détiens encore les copies, au Procureur. Pour les questions de diagnostic et de confidentialité, je ne vais pas me prononcer au cas par cas. Mais il est gravement malade. Le procureur le sait. Donc, sa détention serait très risquée. Et plus grave, ce qui est inadmissible, le Procureur a tiré la réorganisation sur la base de l'article 462 qui dit

que le Procureur peut requérir l'ouverture d'une information si l'audience ne peut pas être tenue », a-t-il prévenu.

Malheureusement regrette Me Béréte la détention de leurs clients n'est pas justifiée. C'est pourquoi, il déplore par la même occasion la séquestration qu'ils subissent à la maison centrale de Conakry. « Actuellement, nos clients sont séquestrés. C'est ça le mot. Parce que quand on est en flagrance, on ne peut pas faire deux mois de va et vient à la Gendarmerie. Et pendant ce temps, nos clients dormaient à la maison. Leurs passeports sont retirés. Leurs comptes sont gelés. Personne ne peut sortir. Il n'y a pas de risque. Alors, si on transfère nos dossiers à Monsieur le Procureur, il les oriente en flagrance, s'il doit décider, nous, nous exigeons la tenue de l'audience le 11 avril. On se dirigera tout de suite à la CRIEF pour remettre les copies et demander à Monsieur le président de programmer le dossier », a-t-il annoncé.

Tidiane Diallo

Effets du jeûne sur la santé

Les conseils avisés de Dr Ben Youssouf Keita, médecin

Le jeûne est une pratique qui consiste à se priver de nourriture et de boisson pour une période déterminée. Il existe plusieurs types de jeûne. Le jeûne partiel, le jeûne intermittent, le jeûne prolongé ou encore le jeûne total. Chacune de ces variantes possède ses propres spécificités, parfois dictées par des règles strictes, soit par les courants de pensée ou par la région. Pour le dernier cas qui est le jeûne spirituel ou religieux appelé carême chez les chrétiens (40 jours) et Ramadan chez les musulmans (30 jours). C'est la plus ancienne forme de jeûne, faite à l'image du jeûne de Jésus Christ et du prophète Mohamet (PSL). Parlant spécialement du jeûne religieux, est-il obligatoire de l'observer? Surtout pour ceux qui sont malades. Pour répondre à ces questions, notre rédaction est allée à la rencontre des médecins pour plus d'éclaircissements. S'il y en a, les effets négatifs et positifs du jeûne sur la santé.

En tant que fervent croyant et pratiquant, Honorable Dr Ben Youssouf Keita, spécialiste en chirurgie digestive, professeur en médecine et ancien président de la commission santé de l'assemblée nationale dira d'abord, que ce qu'il faut savoir, le jeûne est une pénitence.

« Et qui parle de pénitence parle de sacrifice de soi, d'endurance. Donc ce n'est pas une p », a-t-il indiqué.



Parlant des effets du jeûne sur la santé des hommes, partagés entre ces croyances, sa foi en Dieu et son serment d'Hippocrate vis-à-vis des malades, l'ancien président de la commission santé à l'assemblée nationale a laissé entendre qu'en général, le jeûne a des effets sur l'organisme. Cependant, pour ceux qui n'ont aucune maladie incurable, il les appelle à observer le jeûne puisqu'il estime que ces derniers peuvent compenser après la rupture du jeûne.

« L'organisme humain a besoin de kilocalories, un adulte a besoin de 1600 jusqu'à 3000 voire même 4000 kilocalories par jour. Et cela signifie que pour avoir 1600 kilocalories, il faut consommer du sucre, des protéines, de la graisse et des vitamines sans oublier les sels mi-

néraux. Et vous devriez boire 1 jusqu'à 2 litres d'eau par jour pour que vous puissiez libérer un à un litre et demi d'urine par jour pour qu'on dise que vos reins fonctionnent normalement. Parce que si les reins ne fonctionnent pas normalement, vous allez vers une insuffisance rénale. Donc il faut comprendre que l'organisme a besoin de ces apports en 24 heures, c'est ce qui veut dire du matin jusqu'au coucher vous avez besoin de manger. Alors si vous restez sans manger, ce qu'on appelle le jeûne, la pénitence, il y a des risques. Vous pouvez être déshydratés, si vous ne buvez pas et si vous faites des exercices, si vous fournissez de l'énergie, vous utilisez vos kilocalories alors qu'avec le jeûne, il n'est pas permis de boire. Du matin jusqu'au soir, vous ne prenez pas de protéines, vous ne prenez pas de lipides, vous ne prenez pas de glucides, votre organisme va être faible. C'est pourquoi, si vous avez l'habitude de travailler du matin jusqu'à 18 heures, avec le jeûne à partir de 14 heures vous ne serez plus lucides, vous êtes fatigués, vous êtes somnolents, votre effort physique diminue. Là, c'est l'effet du jeûne. Mais à préciser, pour ceux qui ne sont pas malades c'est à dire ceux qui n'ont pas de maladies incurables telles que le diabète, l'hypertension, le cancer, la diarrhée sévère, les femmes

en état de famille (grossesse), ils peuvent observer le jeûne tout en respectant le régime nutritionnel, celui d'avoir les 1600 kilocalories par jour. Evidemment quand vous allez rompre le jeûne le soir, vous pouvez compenser, donc dans ce cas. », a-t-il indiqué.

S'il y a des personnes ou encore des médecins qui estiment que le jeûne peut être une thérapie pour la santé, quant à Dr Ben Youssouf Keita, il dira que le jeûne n'est pas une prescription médicale. Pour lui, les personnes qui doivent jeûner ce sont des personnes saines d'esprit, des corps qui ne souffrent pas de maladies sérieuses.

« En réalité, il faut savoir que le jeûne n'est pas une prescription médicale, c'est un sacrifice, c'est un don de soi, c'est se rapprocher de Dieu, c'est purement spirituel et religieux, mais ça n'a absolument rien à voir médicalement. Les médecins qui disent que pour l'hypertension, le diabète, on peut recommander le jeûne, il faudrait qu'ils le démontrent. Ce n'est pas le jeûne qui va faire que vous allez guérir de l'hypertension. Non, l'hypertension, ça c'est un symptôme, c'est soit une augmentation du volume sanguin ou une augmentation de la résistance vasculaire c'est l'un des deux facteurs ou les deux facteurs combinés qui donnent l'hypertension. Ce n'est pas parce que vous avez jeûné que votre résistance vasculaire va diminuer. Donc, il faut tout simplement observer le régime hyposodé (sans sel) parce que quand vous mangez beaucoup de sel, vous aller boire beaucoup d'eau et votre volume sanguin va augmenter. Peut-être le médecin le dit parce qu'il pense que le fait de rester le matin jusqu'au soir sans boire l'eau, ça peut faire effectivement que le volume sanguin diminue. Mais si la résistance vasculaire est là, ça ne soigne pas la tension. C'est une maladie qu'on entretient, lorsque vous êtes déclarés hypertendus, ou diabétiques, vous l'êtes à vie. Vous

imaginez, le diabétique doit manger à des heures bien définies, il faut au moins 3 fois par jour, par exemple le petit matin à 7 heures ou 8 heures, le déjeuner entre 13 heures et 14, le dîner entre 19 heures et 20 heures. Alors, je ne vois pas donc le diabétique auquel on peut recommander de ne pas manger du matin jusqu'au soir. Le jeûne n'est pas recommandé chez les diabétiques confirmés. Parce qu'ils doivent prendre leurs médicaments et leur manger à des heures bien précises. Les personnes ayant des maladies sévères aussi, telles que l'ulcère, le gastrique, le cancer ou encore les femmes en état de famille avancée ou pas. On ne peut pas imposer à ces personnes le jeûne. Donc moi je recommande le jeûne à ceux qui n'ont aucune maladie et ceux qui ont des maladies qui ne sont pas incurables. Et les confrères, s'il y en a qui recommandent le jeûne pour traiter ou faire un régime, je veux être en confrontation avec eux pour qu'ils me convainquent moi-même de cette théorie. Moi je ne suis pas une adepte de cette théorie. », a dit Honorable Ben Youssouf Keita.

Cependant, à ces personnes malades puisqu'elles ne peuvent pas observer le jeûne, il leur recommande à chaque rupture, de faire don de repas à des personnes qui observent le jeûne, si les moyens le leur permettent.

En ce mois de carême et de ramadan, notre rédaction souhaite bon ramadan aux fidèles musulmans et aux fidèles chrétiens, bon carême.

Mediaguinee.com

Billet

Aller de la présidence à la prison est un sort redouté, à juste raison, par nombre de chefs d'Etat notamment ceux d'Afrique. Alors, pour conjurer ce mauvais sort, beaucoup d'entre eux choisissent de se perpétuer au pouvoir, se disant qu'il vaut mieux mourir président que d'avoir à croupir en prison. Mais l'un ou l'autre choix n'a rien d'enviable.

Walaoulou BILIVOGUI

L'indépendant
L'information
en toute
indépendance

N'zérékoré

Labé

Les assises nationales démarrées avec moins d'engouement chez les populations

Les assises nationales ont été lancées ce mardi dans la ville de N'zérékoré. C'est l'enceinte de la maison des jeunes qui a servi de cadre à cette rencontre. En présidant le lancement de ces assises qui doivent durer 3 jours, Amara Kaba, secrétaire général des collectivités à la préfecture, a mis l'accent sur le bien fondé des dites assises nationales.

« Cette assise dont l'objectif principal est la réconciliation de tous les Guinéens, se veut participative, inclusive d'où la présence de toutes les sensibilités de notre préfecture. Face aux nombreux défis auxquels notre pays est confronté, il revient à chacun et à tous d'avoir un esprit critique afin d'identifier avec discernement et modestie les maux qui gangrènent la vie de notre nation. Dire la vérité ne signifie guère d'écarter sur la sensibilité des uns et des autres car, en se remémorant du passé récent de notre nation. Nous avons tous été bourreaux et victimes », a expliqué Amara Kaba.

De son côté, Amara Dioubaté, le président régional de la société civile qui a eu l'estime de piloter ces assises est revenu sur les mécanismes afin de permettre de résoudre les différends entre les populations.

« Le comité national des assises (CNA) procède à une concertation ouverte à toutes les populations. Cette concertation a pour but d'ouvrir un dialogue sincère pour la recherche de la vérité. C'est-à-dire connaître ce qui s'est réellement passé, ce que vous avez subi, qui a fait quoi, à qui, pourquoi, et

comment on peut renouer avec la cohabitation pacifique ? Le but donc de notre travail est recueillir vos avis en vue de trouver des solutions dans l'intérêt de toutes les communautés qui vivent en Guinée », précise Amara Diabaté.

Dans la ville, nombreux sont des citoyens qui n'étaient pas informés du lancement des assises ce mardi. « Je pense que la communication a manqué. Moi je n'étais pas informé. Et c'est à travers vous que je m'informe. Les assises c'est pour nous et surtout les victimes des affrontements. Moi j'ai perdu 4 de mes parents en 2013. Mais comment je peux pardonner si je ne suis pas au courant de la tenue de cette assise ? Je pense que la commission doit revoir sa feuille de route », a fait remarquer un citoyen.

En tout cas ce premier jour n'a pas connu aussi de forte affluence qu'on pouvait s'y attendre.

Amara Souza Soumaoro

Les assises nationales ouvertes sous la présidence de Bah Oury

A l'instar des autres villes du pays, les assises nationales de la vérité et le pardon ont été lancées ce lundi 11 Avril 2022, dans la préfecture Labé, sous la présidence du délégué national, Bah Oury. C'est la salle de réunion de la préfecture qui a servi de cadre au lancement officiel de ces assises au compte de la capitale du foutah Djallon, en présence des autorités administratives et religieuses, les représentants des treize sous-préfectures, ainsi que les différentes entités qui composent le comité préfectoral des assises.

Prenant la parole, Bah Oury, a décliné les objectifs et les attentes de ces assises.

« À partir de ce lundi, les délégués du comité national des assises sont ventilés sur l'ensemble du territoire national et quelques-uns, à l'étranger pour aller procéder à l'ouverture des travaux proprement dits des assises. C'est dans ce cadre que je suis à Labé pour la journée du 11. Et pour la journée du 12, je serai à Koubia. Je vais alterner entre Labé et Koubia pour les travaux proprement dits. L'objectif initial, c'est pour faire parler de manière libre et de manière spontanée nos compatriotes qui ont été victimes ou témoins d'actes d'injustice. Ces actes peuvent être de



total ordre, de la violence relevant des pouvoirs publics, des discriminations à caractère social qui empêchent la libre expression des droits des citoyens pour accéder à certains de leurs droits. Cet ensemble de problèmes qui ont duré et qui n'ont jamais pu être réglé par la société guinéenne et par l'état guinéen. C'est l'occasion de faire parler nos compatriotes, pour que cela soit pris en compte au niveau de ces assises et entrevoir par ce biais-là, des dynamiques susceptibles d'aller dans ce sens de la réparation », souligne Bah Oury, délégué national des assises nationales.

Poursuivant, Bah Oury, est revenu sur la manière dont ces assises se dérouleront à Labé.

« Les journées proprement dites de ces assises doivent se dérouler en trois journées à Labé et la même chose pour Koubia. Les assises au niveau local se feront en deux phases. Premièrement, il y aura un forum où tout le monde est ouvert pour parler des actes d'injustices de toute nature dont ils ont été victimes ou témoins. En plus, il y aura des focus groupes au cours desquels, les avis des uns et des autres seront recueillis. Tout cela permettra d'avoir un certain éventail de problèmes. Et à la suite de cela, le comité préfectoral des assises va rédiger son rapport local. Et nous allons tous y veiller pour que cela soit transmis au comité national des assises à Conakry avant le 20 de ce mois, pour que plus tard le 29 avril prochain que le rapport final soit présenté officiellement et publiquement au président de la transition », a précisé Bah Oury.

De son côté, le préfet de Labé, le colonel Étienne Tounkara a d'abord exhorté tous les membres du comité préfectoral des assises de Labé, d'œuvrer afin que ces assises, aboutissent au pardon entre les guinéens, avant de lancer officiellement l'ouverture des assises nationales dans sa juridiction.

Mediaguinee.com

Saïd Djinnit à la junte guinéenne

« Ils évoluent dans une anormalité démocratique »

Ancien représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, le diplomate algérien, Saïd Djinnit, s'est prononcé sur l'actualité politique guinéenne dans Jeune Afrique.

Parlant du refus du CNRD d'accepter Ibn Chambas comme médiateur, le diplomate algérien dit regretter que « les autorités guinéennes aient refusé Chambas, qui connaît très bien l'Afrique de l'Ouest. Le problème se situe dans le déni de crise. Les militaires

ne reconnaissent pas la crise dans laquelle se trouve leurs pays. Or ils sont arrivés au pouvoir par la violence, au lieu d'avoir été désignés par le peuple. Ils évoluent dans une anormalité démocratique ».

Soupçonne-t-il les militaires de vouloir se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible ? En réponse, Saïd Djinnit estime que « tous les leaders qui ont émergé des coups d'État à qui j'ai eu à

faire dans ma vie veulent rester le plus longtemps possible au pouvoir avant d'organiser les élections. Ils ont tous leurs arguments, mais je ne suis pas dupe. Vous faites un coup d'État, et vous voulez créer vous-même les conditions pour qu'il n'y ait plus jamais de coup d'État dans votre pays ? C'est le serpent qui se mord la queue. Un non-sens politique ».



Focus de guinee7.com

Parquet Général de Conakry

Alphonse Charles Wright en guerre contre les mauvaises pratiques



A cheval sur ses principes en terme de respect des textes de loi, le procureur général près la cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright a poursuivi, lundi 11 avril 2022, sa série de d'inspections inopinées dans les commissariats de police, les escadrons Gendarmerie mobile des Communes de Kaloum et Dixinn, ainsi dans les tribunaux de premières instances de Conakry.

Les TPI de Kaloum, Mafanco Dixinn, la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), le commissariat central de Kaloum, l'escadron gendarmerie mobile N°1 de Kaloum, le commissariat spécial du stade, la compagnie Gendarmerie territoriale Dixinn, la direction générale de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) et le commissariat urbain de police de Mafanco sont entre autres services visités par le procureur général et sa suite.

C'est une démarche qui fait suite à la panoplie d'informations, à l'actif des ONGs de défense des droits de l'homme relative à la mauvaise application de la procédure judiciaire notamment la période de garde-à-vue, par les Officiers de police judiciaire. Charles Wright compte également mettre en exergue l'ambition du président de la transition, celle de faire de la justice une institution forte et indépendante dans le cadre du

respect des droits humains.

Partout où il est passé, le procureur Wright a tenu à rassurer les OPJ de sa volonté de travailler avec tout le monde sans exclusive.

Egalement, il les a fait comprendre que le parquet général aura un œil regardant, ce, sans discontinuer sur la conduite des OPJ. A cet effet, il a précisé que son objectif est que la Guinée soit citée parmi les pays défenseurs des droits humains : «*je crois qu'avec ces surveillances et ses inspections inopinées, nous réussirons à pouvoir atteindre le bout du tunnel dans l'intérêt de la bonne administration de la justice de notre pays* », a-t-il déclaré.

Dans la plupart des services visités, Charles Wright a noté une réelle satisfaction quant au professionnalisme des OPJ qui, selon lui, ont pris conscience de leur responsabilité.

«*Aujourd'hui, il y a une acceptation dans la culture des officiers de police judiciaire et des procureurs d'instances. Il faudrait qu'on s'habitue au fait d'être contrôlé. Et aujourd'hui, ils ont été les premiers à témoigner des bienfaits de ces différentes inspections. Ce qu'on a trouvé sur le terrain, c'est que de part et d'autre, nous sommes à moitié satisfaits. Satisfaits pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui ils sont conscients que les manquements que nous avons relevés sont*

des manquements objectifs, notamment : l'absence des registres de garde à vue, ce qui n'est pas du tout normal parce que quand vous privez les citoyens de leurs libertés, vous devez quand même dire si leurs droits ont été notifiés, si l'heure par rapport à la garde à vue a été respectée », a-t-il indiqué.

Il dit avoir constaté aussi l'absence de procès-verbal de garde à vue tel que prévu par les dispositions de l'article 105 du code de procédure pénale et 85 du même code.

«*Ils ont fait des promesses fermes et qu'à partir du lundi prochain chacun va corriger ces imperfections. Vous avez vu à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), aucun registre n'était à jour, mais ils nous ont promis que dans 3 jours, ils vont tout corriger. La DCPJ est un grand service sur lequel nous comptons et les parquets d'instances competent pour les commissions rogatoires* », ajoute-t-il.

Au niveau des procureurs d'instances aussi, le parquet général a relevé l'inexistence de certains registres. Alphonse Charles Wright a tout de même salué l'engagement de ces procureurs pour corriger très rapidement ces quelques imperfections l'intérêt pour une bonne administration de la justice.

Mosaiqueguinee.com

Jacques Gbonimy de l'UPG

“Le CNRD doit nous fournir le chronogramme de la transition”

L'ancien vice-président de l'Alliance nationale pour l'alternance démocratique (ANAD) invite le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) à fixer la durée de la transition. Jacques Gbonimy assure que le peuple de Guinée a besoin d'être situé dans le temps.



Il déplore le fait que 7 mois après la chute du régime d'Alpha Condé, la transition guinéenne continue de manquer de visibilité.

“On a besoin aujourd'hui d'une visibilité claire par rapport à la transition. Le CNRD doit nous fournir le chronogramme de la transition afin qu'on se situe dans le temps. On doit avoir une idée sur le chronogramme, parce que c'est très important”, souligne Jacques Gbonimy.

Il rappelle que “ce n'est pas la première fois qu'on fait une transition dans ce pays. Nous savons tous que cela commence dans la joie. C'est au fur et à mesure que

les problèmes commencent”.

Le président de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG) dit à qui veut l'entendre que “le peuple a besoin d'être situé pour savoir où allons-nous et ce qu'on est en train de faire. C'est au CNRD de nous rassurer et de rassurer les partenaires de la Guinée”.

Aissatou DIALLO



Justice

« Les avocats ne commentent pas la rumeur », dixit l'avocat malien

de Kassory et Cie

C'est dans la soirée de dimanche 10 avril, que le Sénégalais, Me Ousmane Sèye et le Malien, Me Mamadou Ismaïla Konaté, sont arrivés à Conakry, pour prêter main forte aux conseils guinéens de l'ancien premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana et Cie contre l'Etat. Aussitôt arrivés, les deux avocats se sont confiés aux journalistes.

« On est bien arrivés. Nous n'avons pas encore connaissance du fond du dossier. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on attend d'avoir les dossiers, rencontrer notre client. Nous sommes des avocats. Nous sommes venus faire notre travail », a lancé Me Ousmane Sèye.

La collaboration avec leurs confrères guinéens « va se passer très bien. Les avocats ont la même déontologie, les mêmes règles. Nous nous connaissons déjà. Ce n'est pas la première fois que je viens plaider à côté des confrères guinéens. Nous sommes toujours optimistes. Si demain le procès devait se tenir, nous avons aussi les moyens. Parce qu'il y a les droits de la défense. Il faut qu'on respecte les droits de la défense. La défense a tous les droits. On ne peut pas venir plaider un dossier dont on ne connaît pas le contenu. Il faut d'abord qu'on nous communique le dossier. Qu'on nous mette dans de bonnes conditions d'assurer effectivement les droits de notre client. L'Etat guinéen a parfaitement le droit de poursuivre qui, il veut conformément à ses lois et règlements. Mais il faut aussi qu'il garantisse les droits de la défense des personnes poursuivies. Parce que c'est des droits constitutionnels et même naturels », a rappelé l'avocat sénégalais.

Pour Me Mamadou



Ismaïla Konaté, avocat à Bamako et à Paris, « c'est un plaisir d'être avec mon excellent confrère dans le cas de ce dossier et aussi pour rencontrer d'autres confrères guinéens pour prendre en charge ce dossier et pour mettre en place nos défenses. Une procédure judiciaire c'est des règles et des règles qui nous permettent aujourd'hui de savoir exactement les uns et les autres quels sont des rôles que nous jouons dans le cadre de cette procédure. Et c'est pour cela que nous venons à la rencontre de nos confrères de Guinée pour prendre en charge ce dossier qui nous oppose à l'État de Guinée ».

C e p e n d a n t , « n'ayant pas véritablement et parfaitement connaissance de ce dossier, on ne peut pas épiloguer davantage. C'est

de faire en sorte simplement que nous puissions rencontrer d'abord nos confrères, ensuite prendre connaissance du dossier et enfin rencontrer nos clients pour éventuellement mettre en place une stratégie de défense. Laissez-nous aller voir nos clients s'il y a le moindre obstacle, on prendra à témoin l'opinion. Pour l'instant les avocats ne commentent pas la rumeur. On est là en Guinée pour participer dans le cadre de ce dossier. Il y a rien qui puisse faire qu'on ne soit pas en train de participer dans le cadre de ce dossier. Nous rencontrerons nos clients dans les conditions qui sont celles conformes à la loi. Nous rencontrerons nos confrères et on se mettra en rapport avec le dossier pour éventuellement vous dire ce qui ait lieu de faire », a-t-il conclu.

Abdou Lory Sylla

Des membres du Comité national des assises déployés à l'intérieur du pays

« Revenez tous avec d'excellents résultats »

Ce dimanche, des missionnaires du Comité national des assises ont quitté la capitale Conakry pour des tournées à l'intérieur et l'extérieur du pays. Le Premier ministre qui a donné le coup d'envoi du convoi, a laissé entendre qu'il s'attend à d'excellents résultats qui vont permettre d'amorcer la réconciliation entre les guinéens.

A compter de ce lundi 11 avril, les membres du Comité national des assises recueilleront les avis des citoyens sur les types de violences subies et noteront leurs propositions pour l'obtention de leur pardon.

Selon le gouvernement, ces assises nationales, lancées le 22 mars, sont une opportunité pour tous les guinéens de se parler, de donner leurs avis sur les violences dont ils ont été victimes ou témoins.

«Je voudrais commencer par vous remercier pour tout le travail qui a été abattu jusqu'à présent. A ce stade, nous sommes à un temps si court parce que vous avez travaillé très dur, avec vos cœurs et dans l'esprit de la réconciliation nationale et du pardon, dans l'intérêt unique de la refondation de notre pays. Et le travail que vous faites est la base nécessaire pour que cette refondation se fasse dans la paix, le calme et dans l'unité», a déclaré le chef du gouvernement.

«Au nom du président de la transition, je voudrais vous souhaiter très bonne mission. Que tout se passe dans la meilleure des manières. Partez et revenez tous en très bonne santé avec d'excellents résultats. Revenez avec ce que les guinéens vous demandent. Ensemble, nous allons continuer et terminer la mission qui nous a été confiée», lance Mohamed Béavogui aux membres du Comité national des assises.

VisionGuinee.Info



Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

50 personnalités les plus influentes de l'Afrique de l'Ouest et du Nord

Cinq Guinéens à l'honneur !

Cinq guinéens font partie des 50 personnalités les plus influentes de l'Afrique de l'ouest et du Nord. C'est le site Influences Magazine qui a dressé, le samedi 9 avril 2022, un classement annuel d'une liste de cinquante personnalités d'Afrique de l'Ouest et du Nord.



Dans cette liste, figure au numéro 8 – Guillaume HAWING-Ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation (Guinée), 37^{ème}, Houray Bah, présidente de l'ONG Amali (Guinée), 42^{ème}, Kalil Oularé, Directeur Général DJOMA MEDIA (Guinée), 47^{ème}, Yansané Baldé Directrice exécutive de la coalition des femmes leaders (Guinée) et 50^{ème}, Diaka Camara présidente de la Fondation Diaka Camara (Guinée).

Selon le site Influences Magazine, ces 50 personnalités brillent, inventent, agacent, inspirent et s'engagent. Comme à l'accoutumée, écrit le site, « *les critères faisant foi lors de la sélection sont : le profil c'est-à-dire les compétences à hauteur de (30%), l'impact des activités sur la communauté (50%) et la notoriété (20%). Ne voyez donc pas étonné ce classement comme une compétition stérile, mais comme une photo du moment qui changera au fil du temps* », précise le site...

Nous vous invitons à les découvrir dans l'intégralité !

La liste des nommés:

1. Macky Sall-Président de la République du Sénégal

2. Abdel Fatah Al Sissi-

Président d'Egypte

3. Mohamed Ould El-Ghazouani-Président de la République de Mauritanie

4. Mouhamed VI-Roi du Maroc

5. José Maria Neves-Président du Cap-Vert

6. Mohamed Moez Belhassine-Ministre du Tourisme (Tunisie)

7. Matshidiso Moeti- Directrice Régionale Afrique de l'Organisation Mondiale pour la Santé

8. Guillaume HAWING-Ministre de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation (Guinée)

9. Amina J. Mohammed-Vice-secrétaire générale des Nations unies (Nigéria)

10. Amadou Soumahoro-Président Assemblée Nationale (Côte d'Ivoire)

11. Aissata Tall Sall-Ministre des affaires étrangères (Sénégal)

12. Souad Abderrahim-Maire de la ville de Tunis (Tunisie)

13. Marcel de Souza- Ministre du développement, de l'analyse économique et de la prospective (Bénin)

14. Faouzi Lekja-ministre délégué auprès du ministre

de l'Economie et des Finances, chargé du Budget (Maroc)

15. Sadio Mané- Athlète-Footballeur (Sénégal)

16. Abdelhakim Bettache - Maire de Alger Centre (Algérie)

17. Ahmad Lawan-Président du Sénat (Nigéria)

18. Minata Samate Cessouma-Commissaire aux affaires politique de l'UEOMA (Burkina Faso)

19. Moctar Ould Dahi-Ministre de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement (Mauritanie)

20. Alban Sumana Kingsford Bagbin-Porte parole de l'assemblée nationale (Ghana)

21. Mouhamed Salah-Athlète-Footballeur (Egypte)

22. Angélique Kidjo-Artiste Chanteuse (Bénin)

23. Khaled Chelly-Président Directeur Général de la compagnie aérienne Tunisair (Tunisie)

24. Tinni Ousseini-Président de l'Assemblée nationale (Niger)

25. Augustin Senghor-Président de la Fédération Sénégalaise de Football

26. Ibrahim Kane-Président Directeur Général Air sénégal (Sénégal)

27. Aissatou Sophie Gladima-Maire commune Joal fadiouth (Sénégal)

28. Brahim Boughali-Président de l'Assemblée populaire nationale (Algérie)

29. Mohamed Ould Bouamatou-Président Directeur Général du groupe BSA(Maroc)

30. Nouredine Boutar-Directeur général de radio Mosaïque FM (Tunisie)

31. Mohamed Dkhilli-Président directeur général de GAT ASSURANCES (Tunisie)

32. Amira Amri- Présidente du Syndicat des magistrats tunisiens (SMT) (Tunisie)

33. Salwa Idrissi Akhannouch-Présidente Directrice Générale du groupe Aksal (Maroc)

34. Rita Maria Zniber- Présidente Directrice Générale de Diana Holding (Maroc)

35. Miriem Bensalah-Chaqroun- Administrateur du groupe Holmarcom et dirigeante des Eaux Minérales d'Oulmès (Maroc)

36. Dr Slim Ben Salah-Président Conseil National de l'Ordre des Médecins (Tunisie)

37. Houray Bah-Présidente de l'ONG Amali (Guinée)

38. Hichem Ben Yaiche-

Rédacteur en Chef New African Magazine (Tunisie)

39. Mame Rokhaya Lo-Pilote de l'armée (Sénégal)

40. Aminetou Bilal-Présidente-fondatrice du mouvement des patriotes en action(Mauritanie)

41. Komi Koutché-Economiste, expert en microfinance (Bénin)

42. Kalil Oularé- Directeur Général DJOMA MEDIA (Guinée)

43. Mohamed Chouikha-Directeur général de la Société Tunisienne de Banque (Tunisie)

44. Nabil Gargabou-Directeur général de l'Agence Tunis Afrique Presse (Tunisie)

45. Slaheddine Lahmadi-Président de l'Union des Ecrivains Tunisiens

46. Kaïs Mabrouk- Co-fondateur Fédération Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé (Tunisie)

47. Yansané Baldé-Directrice exécutive de la coalition des femmes leaders (Guinée)

48. Nezha Hayat-Présidente de l'AMMC (Maroc)

49. Fatou Touray-Directrice Générale de Kerr Fatou online media (Gambie)

50. Diaka Camara-Présidente de la Fondation Diaka Camara (Guinée).

Tidiane Diallo

Billet

Aller de la présidence à la prison est un sort redouté, à juste raison, par nombre de chefs d'Etat notamment ceux d'Afrique. Alors, pour conjurer ce mauvais sort, beaucoup d'entre eux choisissent de se perpétuer au pouvoir, se disant qu'il vaut mieux mourir président que d'avoir à croupir en prison. Mais l'un ou l'autre choix n'a rien d'enviable.

Walaoulou BILVIGUI

Tribune

Les dignitaires du régime Alpha Condé en prison

Un précédent depuis le 03 avril 1984

L'histoire se répète en Guinée. 38 ans après les dignitaires du régime du Parti-Etat, la prison s'ouvre pour les compagnons et collaborateurs du régime déchu du Président Alpha Condé.

L'ancien Premier ministre, Ibrahim Kassory Fofana, nouveau Président intérimaire du RPG-ARC-EN-CIEL, les anciens ministres de la Défense Dr Mohamed Diané, des Transports, Oyé Guilavogui, des Hydrocarbures, Diakaria Koulibaly ont été déférés, mercredi 06 avril 2022, devant la CRIEF (Cour de Répression des infractions économiques et financières) et immédiatement transférés à la Maison Centrale de Conakry où ils devraient être retenus au moins jusqu'au 11 avril, jour où le juge d'instruction pourrait se prononcer sur leur maintien ou non en détention. Selon toute vraisemblance, d'autres anciens ministres et dignitaires du régime renversé le 05 septembre 2021 vont rejoindre ce premier groupe dans les prochains jours.

En Guinée, depuis le 03 avril 1984, où un Premier ministre, en l'occurrence Dr Lansana Béavogui et tous les ministres et dignitaires du régime du PDG-RDA avaient été systématiquement arrêtés et détenus à la prison du camp de Kindia, c'est une grande première ou un précédent dans l'histoire du pays.

Après le décès et le renversement du régime du Général Lansana Conté, le chef de la junte du 22 décembre 2008, le Capitaine Moussa Dadis Camara s'était montré très grognard mais n'est pas allé au-delà des menaces et cris dont il était le champion. Avant le Colonel

Mamadi Doumbouya, le lundi 06 septembre 2021, le Président du CNDD avait reçu, le 30 décembre 2008, les membres du dernier Gouvernement du Général Lansana Conté avec à leur tête, le Premier ministre, Ahmed Tidiane Souaré. Les échanges, aussi paradoxale que cela pouvait paraître, ont revêtu un caractère cordial, chaleureux avec un élogieux discours du Premier ministre Souaré à l'endroit du Chef de la junte comme s'il s'agis-



sait pas d'un coup d'État qui a renversé son propre régime.

D'autre part, si, en 1984, les arrestations se sont déroulées dans le contexte de l'époque où les moyens de communication étaient très limités aux médias d'état et le secret, loin des yeux indiscrets, avec des populations terrées chez elles, en 2022, avec le développement accéléré et très diversifié des nouvelles technologies avec à la pointe les réseaux sociaux, et le fanatisme à toute épreuve, ce coup d'envoi de la valse annoncée est particulièrement humiliant pour les dignitaires du régime récemment déchu.

Sur les raisons de cette accélération des événements, beaucoup de commentaires et interprétations. Les prochains jours édifieront sur les faits réels reprochés aux uns et aux autres.

Cependant, à l'analyse ou à l'observation réelle du Colonel Doumbouya (qui demeure un mystère encore) depuis le 05 septembre, cette situation était facilement prévisible. (Dans un article paru le 11 novembre 2021, loin de toute prophétie, mon analyse était titrée « Doumbouya : L'exécuteur »)

Même si les anciens dignitaires, après le coup d'état, ont été laissés en liberté ou plutôt en état de surveillance, ou que le Président Alpha Condé ait été

autorisé d'aller aux soins perçus comme une forme de mise en liberté, mais certains actes comme le retrait des passeports, l'interdiction de sortie du pays avec une longue liste de personnalités à tous les postes frontaliers aériens, terrestres et maritimes, la création de la CRIEF, les déclarations récurrentes du chef de la junte accusant le régime Alpha Condé et tous les anciens régimes de gabegie, de détournement, de corruption indiquaient déjà cette tendance qui est le début d'une véritable épreuve humaine et politique pour Ibrahim Kassory Fofana et ses différents ministres, mais aussi pour les directeurs des régies financières, les DAAF et même des dignitaires des régimes d'avant Alpha Condé ainsi que des hommes d'affaires cités ou soupçonnés dans certains dossiers.

Sans doute, enfin, que les derniers événements politiques avec l'investiture de Kassory Fofana à la Présidence provisoire du RPG-ARC-EN-CIEL, les appétits ou ambitions politiques de Djakaria Koulibaly ou Ibrahim Kalil Kaba et d'autres n'ont pas été bien appréciés du côté du CNRD.

Le Colonel Doumbouya

L'exécuteur

(Article publié le 11 novembre 2021 sur plusieurs sites)

À chacune des levées

aussi et surtout dans la refondation de l'état.

Il est vrai que la déclaration de prise du pouvoir effectuée depuis l'espace attenant à l'ancien bureau du Président renversé au Palais présidentiel SEKHOUTOUREAH était un sévère réquisitoire contre le régime déchu.

Il est également vrai, cause à effet, que le Président du CNRD s'était prononcé contre le recyclage des hauts cadres aussi dignitaires que le Président Alpha Condé et ses ministres du régime abattu, incriminé et voué aux gémonies. Mais, dans un pays où le discours officiel a rarement été un sacerdoce depuis longtemps, où il n'engage que celui ou ceux qui l'écoutent, il était pratiquement difficile sinon impossible au commun du Guinéen de s'attendre à autre chose que la répétition de l'histoire.

Plus de 2 mois après son avènement au pouvoir, le Colonel affiche pour le moment une parfaite cohérence avec ses engagements et est entrain de démentir ce constat sur les dirigeants en se montrant plus que jamais Homme de toutes les ruptures dans la forme et dans le fond.

En effet, la structure du Gouvernement avec la création de vastes départements ministériels marque une nette démarcation d'avec son prédécesseur et de tous ces Présidents, pris dans la tenaille des calculs politiques, ont voulu satisfaire tout le monde au détriment de la réalité et des possibilités budgétaires de leurs pays en créant d'innombrables portefeuilles dont beaucoup étaient insignifiants.

Dans le fond, même si le choix de certains ministres n'est pas sans critiques ou réserves, il est évident que sa toute première équipe, dans laquelle on ne retrouve aucun ancien nom aussi loin qu'on remonte dans l'histoire

(Suite à la page 13)

Tribune

Les dignitaires du régime Alpha en prison

Un précédent depuis le 3 avril 1984

des Gouvernements de la Guinée, répond à la logique de rupture avec le système ou les systèmes qui ont précédé le sien. L'un des actes notables de la rupture assumée par le Colonel Doumbouya est sans doute la nomination de Ousmane Gaoual Diallo à la tête d'un département ministériel (Urbanisme et Habitat).

En transférant ce « disciple » de Porthos Abdoulaye Diallo du Mitard à l'intérieur d'un des Palais transitionnels, le nouvel Homme fort Guinéen ne fait pas que réhabiliter un opposant au régime défunt, mais il s'émancipe également des partis politiques notamment de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo dont il n'a pas eu besoin de l'avis pour promouvoir un cadre Guinéen bénéficiant de sa confiance.

Comme pour Ousmane Gaoual (dont le destin est une autre leçon de la vie ou de la politique), le même raisonnement et les mêmes principes ont certainement prévalu dans la nomination de quelques promus supprimés, à tort ou à raison, membres ou proches de certaines formations politiques.

Dans l'ensemble, le Président de la Transition, s'est voulu totalement libre de toutes les contraintes sauf celles de tourner la page du passé qu'il juge sombre.

Il reste cependant à chacun de ces ministres et à toute cette équipe Gouvernementale rajeunie et féminisée du Premier ministre, Mohamed Béavogui de faire aussi ses preuves de rupture par des résultats tangibles d'ici à la fin de la Transition.

D'autre part, l'époussetage opéré au sein de la Grande muette avec la mise à la retraite des officiers généraux et d'un millier de militaires, le remplacement total de tous les chefs d'état majors généraux et particuliers, le grand coup de balais à la Police avec le limo-

geage, la mise à la retraite et l'isolement de l'ancien directeur général de la police, Ansoumane Camara Baffoe perçu, à tort ou à juste titre, comme la sanglante main répressive des mouvements de contestations de la décennie Alpha Condé, le limogeage et la mise à la retraite de l'ancien directeur des Douanes, Toumany Sangare et d'autres figures manquantes du régime à la Police et à la Douane ainsi que le renvoi de plus de mille cadres et agents de ces 2 entités paramilitaires et le lancement de l'opération de clarification et de récupération du Patrimoine compromis ou détourné de l'Etat prouvent que le Colonel Doumbouya, à son rythme bien entendu, est résolu dans l'entreprise de déconstruction non seulement du régime Alpha Condé et de tous ses symboles, mais aussi de tous les dérapages qui ont porté atteinte aux intérêts et à l'honneur de l'état Guinéen. Jusqu'où ira-t-il ?

En attendant de connaître la réorganisation de l'administration générale que nécessite la nouvelle structure et la composition du premier Gouvernement CNRD notamment la configuration des cabinets ministériels, le nouveau visage des directions générales et nationales des entreprises et sociétés d'état ainsi que des DAAF, surtout le lancement tant attendu des audits, les actes déjà posés ne laissent transparaître aucun doute désormais sur l'irréversible processus de guillotinement, d'exécution des mauvaises pratiques de tout le passé. Mais, aussi du présent.

En effet, tout porte à croire que derrière ce visage souvent caché dans les verres noirs, se trouve un exécutaire la main sur la gâchette et prêt à flinguer n'importe quel dérapage autour de lui.

Par Abdoulaye Condé

Santé... Santé... Santé...

Punaises de lit : que faire ? comment s'en débarrasser ?

On peut tous être touchés par des punaises de lit. Les voyages internationaux et la résistance croissante aux insecticides ont signé le retour des punaises de lit dans nos domiciles. Découvrez comment réduire les risques d'infestation, comment reconnaître les traces de leur présence et comment vous en débarrasser au plus vite.

L'invasion de punaises de lit est en nette recrudescence en France. En cause : les voyages internationaux et le développement des résistances aux insecticides. Il n'existe pas de statistiques officielles sur leur infestation, mais la Chambre syndicale des métiers de la dératification, désinsectisation et désinfection (CS3D) a des chiffres qui montrent que la totalité des lieux d'hébergement sont exposés aux infestations, qu'il s'agisse des logements de particuliers, des hôtels, des locations saisonnières ou encore des résidences universitaires et parfois les hôpitaux. Les interventions de ces spécialistes ont augmenté de 30% entre 2018 et 2019, et ont ensuite fait un bond de 76% entre 2019 et 2020.

Face à ce sujet de préoccupation (car il n'est pas facile de se débarrasser des punaises de lit), le gouvernement a publié, ce 10 mars 2022, son plan interministériel de lutte contre les punaises de lit afin d'améliorer la sensibilisation et d'intensifier la mobilisation dans tous les secteurs d'activité concernés par ce fléau. A travers ce Plan, les ministères concernés entendent :

- Lancer une campagne d'information destinée à prévenir et repérer au plutôt l'infestation en sensibilisant les particuliers et les professionnels les plus exposés ;
- Accompagner les filières de détection et de traitement afin d'améliorer le traitement des infestations et d'orienter les particuliers vers des professionnels reconnus ;
- Surveiller le phénomène pour mieux adapter les politiques publiques à la réa-



lité du terrain et des infestations, avec notamment la mise en ligne d'un observatoire national en septembre 2022 ;

- Clarifier les responsabilités entre bailleurs et locataires ;
- Consolider l'expertise scientifique et technique sur la punaise de lit et les moyens de combattre les infestations.

Punaises de lit : comment reconnaître leurs piqûres ?

Vrai fléau, les punaises de lit ne piquent que la nuit et se cachent le reste du temps. Elles peuvent piquer jusqu'à 90 fois en une seule nuit, provoquant des démangeaisons parfois insupportables. « Inutile de s'affoler pour autant, tempère le Dr Pascal Delaunay, parasitologue-entomologiste au CHU de Nice. Si vous n'êtes pas piqués la nuit, c'est que vous n'avez pas de punaises de lit chez vous ! Et si vous l'êtes, il y a bien d'autres explications : les moustiques, mais aussi les puces. » En revanche, si ça dure, si le nombre de piqûres sur les parties découvertes augmente sans raison apparente, il est temps de se transformer en détective.

>> A quoi ressemble leurs piqûres ? Ces piqû-

res peuvent se regrouper par 3 ou 4 sur la peau, parfois en ligne, et sont généralement situées sur les parties découvertes du corps (visage, mains, bras, jambes). Elles ne transmettent pas de maladie mais peuvent causer des démangeaisons importantes voire des réactions allergiques (urticaire).

Punaises de lit : comment savoir si on en a dans la maison ?

Les punaises de lit sont visibles à l'œil nu et sont généralement brunes, elles ne sautent pas et ne volent pas. **L'adulte a la dimension d'un pépin de pomme.** Les oeufs, de couleur blanche, mesurent 1mm.

« Dans l'idéal, précise notre spécialiste, il faudrait arriver à en attraper au moins une pour la faire identifier par un spécialiste, un entomologiste de préférence. Le cas échéant par un pharmacien ou un généraliste, s'ils s'y connaissent. Le problème, c'est qu'elles sont surtout actives la nuit et qu'elles fuient la lumière. Ce qui explique que leurs caches soient difficiles à trouver. »

>> Les punaises de lit vivent principalement

(Suite à la page 14)

Santé... Santé... Santé...

Punaises de lit : que faire ? comment s'en débarrasser ?

dans la chambre à coucher. Certains signes peuvent indiquer leur présence comme la concentration de leurs déjections (des petits points noirs) sur les matelas, parfois accompagnées de taches de sang sur les draps. On trouve aussi des déjections sur les lattes ou fentes du sommier, bois du lit, plinthes, angles des murs. Si un seul dormeur est piqué, ou si une personne est piquée sur un seul bras, les recherches seront menées de préférence à proximité.

Punaises de lit : comment s'en débarrasser ?

Plus l'infestation est importante, plus les punaises de lit se déplacent dans les autres pièces de la maison et dans d'autres logements. Elles peuvent s'introduire partout, y compris si votre logement est propre. Il est possible de mener la lutte seul, mais le mieux est de se faire conseiller par un spécialiste.

>> Qu'est-ce qu'on peut faire tout seul ? Le ministère de la transition écologique conseille de commencer par les zones les plus exposées, soit le lit et son environnement immédiat.

- **Lavage en machine à plus de 60°C**, pour le linge de lit et les vêtements qui le supportent, permettant d'éliminer les punaises de lit et les œufs. Le linge est transporté depuis la chambre vers la machine à laver dans un sac fermé. Le linge et les vêtements ainsi lavés doivent être conservés dans des sacs plastiques scellés jusqu'à la fin de l'infestation.

- **Séchage au sèche-linge** (mode chaud au moins 30 minutes).

- Utilisation minutieuse d'un appareil à vapeur sèche, c'est-à-dire à haute température (au moins 120°C), qui détruit tous les stades de punaises de lits au niveau des recoins ou des tissus d'ameublement.

- **Congélation du linge** ou de petits objets à -20°C, 72 h minimum.

- Aspiration (avec l'embout fin de l'aspirateur) des œufs, jeunes et adultes mis en évidence. Attention : l'aspirateur ne tue pas l'insecte, qui pourrait ressortir plus tard du sac. Il faut donc fermer le sac, l'emballer dans un sachet plastique et le jeter dans une poubelle extérieure. Ne

pas oublier de nettoyer le conduit de l'aspirateur à l'eau savonneuse ou avec un produit de nettoyage domestique.

- **Nettoyage à la brosse** : brosser à sec ou avec un nettoyant de surface certains recoins ou tissus est un geste complémentaire pour supprimer les œufs ou les jeunes insectes difficiles à mettre en évidence. Attention, le brossage ne les tue pas, il faut donc y associer l'aspirateur ou un grand nettoyage du sol.

>> Il est préférable de se débarrasser des matelas ou des meubles contaminés, mais ceux-ci ne doivent ni être vendus, ni déposés dans la rue. Assurez-vous qu'ils aillent directement en décharge et qu'ils ne soient pas récupérables (les rendre inutilisables).

Punaises de lit : que fait le désinsectiseur ?

Les punaises de lit ont développé des résistances à la quasi-totalité des insecticides en vente libre. Ces derniers peuvent par ailleurs présenter des risques importants vis-à-vis de l'environnement et de la santé humaine lorsqu'ils sont utilisés sans précaution. Pour une lutte chimique contre les punaises de lit, il est donc conseillé de faire appel à des entreprises spécialisées dans la détection (notamment celles ayant recours à des chiens) en demandant des garanties (formation, certificat de dressage) et dans le traitement de l'infestation.

>> Pour le traitement insecticide, s'assurer que le professionnel est en possession d'un certificat Certibiocide en cours de validité délivré par le ministère de la Transition écologique.

« Si les entreprises de désinsectisation n'étaient pas toujours au fait de la conduite à tenir il y a 10 ans, ce n'est plus le cas aujourd'hui, souligne le Dr Delaunay. Elles interviennent deux fois à 15 jours d'intervalle afin d'éliminer les punaises qui n'auraient pas été tuées au stade d'œufs lors du premier passage. »

(A suivre)

In topsante



Au service
des peuples
et des nations

Le PNUD/GUINEE RECHERCHE :

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89489 (Consultant(e) International(e) chargé(e) de l'élaboration d'un cadre de référence général pour l'architecture opérationnelle du système d'information de gestion dédié à la digitalisation du Ministère de l'Enseignement pré-universitaire de l'Alphabétisation)

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89488 (Consultant(e) international(e) chargé(e) de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Digitalisation de l'Etat et de l'Economie Numérique.)

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89554 (Un cabinet en charge du recrutement de trois consultants locaux pour l'Elaboration d'un cadre de référence général pour l'architecture opérationnelle du système d'information de gestion dédié à la digitalisation du Ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation)

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89594 (Recrutement d'une ONG Moniteur(trice) spécialiste en confection des foyers améliorés Pour l'appui des artisans locaux et des regroupements de femmes dans la confection et la diffusion à grande échelle des foyers améliorés dans les villages riverains de l'axe de la route Coyah-Forécariah)

Merci.

NB : Prière aller sur les liens ci-dessus pour les dates de dépôt et les mails de soumission des offres.

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.

Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.

En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org»

Les Témoins de Jéhovah reprennent leurs réunions culturelles en présentiel

Après deux ans de réunions virtuelles, les assemblées locales se réuniront en présentiel à partir du 1^{er} avril 2022.

Dans le monde entier, les assemblées locales des Témoins de Jéhovah se réuniront à nouveau en présentiel à partir du 1^{er} avril 2022, sauf si les mesures gouvernementales l'empêchent.

Depuis deux ans, les lieux de culte des Témoins de Jéhovah n'ont globalement pas été utilisés. Par suite de la pandémie, les risques associées aux réunions en présentiel étaient trop élevés. Les Témoins de Jéhovah en Guinée ont également suspendu leur activité publique d'évangélisation à partir du 20 mars 2020.

Depuis lors, ils contactent leurs voisins par courrier ou par téléphone, tout en tenant leurs réunions culturelles par visioconférence. Il y a environ 1,113 Témoins de Jéhovah en Guinée, réparties dans quelques 30 assemblées locales. Pourtant, malgré les moyens virtuels, l'assistance moyenne à leurs réunions culturelles a été en moyenne de 1,879 assistants pendant cette période. « Nous sommes touchés d'avoir vu autant de personnes de la région rejoindre nos réunions virtuelles, pour y trouver encouragement et espérance » déclare Monsieur Thierry



Pourthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah. « Nous avons hâte de rencontrer enfin tout ceux que nous avons côtoyé, jusqu'à maintenant, par écrans interposés ».

« Les Témoins de Jéhovah du monde entier sont vraiment joyeux à cette idée », déclare Monsieur Pourthié. « Nous rassembler par des moyens technologiques a été vraiment bénéfique, mais assister en personne à une réunion est irremplaçable. Nous avons attendu ce moment pendant la plus grande partie de ces deux années ».

Pour assurer la sécurité des assistants, des instructions ont été envoyées aux assemblées locales de Guinée. Ces instructions prévoient la mise en place de réunions hybrides. Ces six derniers mois, beaucoup de « salles du Royaume

» (les lieux de culte des Témoins de Jéhovah) ont été équipées de moyens technologiques permettant à tous les assistants, physiquement présent ou connectés à distance, de participer aux réunions. Un programme pilote, réalisé dans plusieurs pays en octobre et novembre dernier, a permis d'analyser comment atteindre cet objectif. Les informations obtenues grâce à ces réunions pilotes permettent d'utiliser à nouveau les salles du Royaume, là où la loi l'autorise.

« Dans cette période de divisions, cela réchauffe le cœur d'observer la paix et l'unité des Témoins de Jéhovah », déclare Monsieur Pourthié. « Nous réunir à nouveau en présentiel nous rapprochera encore plus les uns des autres. Nous avons hâte de nous retrouver ».

Pour l'instant, les Té-

moins de Jéhovah n'ont pas prévu de reprendre leur activité publique d'évangélisation. Ils continuent donc de contacter leurs voisins par téléphone et par courrier. En novembre 2021, à compter du début de la pandémie, les Témoins de Jéhovah en Guinée avaient consacré plus de 79,790 heures à donner des cours bibliques virtuels, et à reconforter leurs voisins par courrier ou appels téléphoniques. Au plan international, ils ont produit 77 nouvelles traductions de la Bible et tenus leurs assemblées régionales, par des moyens virtuels, en plus de 500 langues.

« Nous n'avons pas perdu notre temps ces deux dernières années », déclare Monsieur Pourthié. « Dans cette période compliquée, les Témoins de Jéhovah se sont volontiers soutenus, tout comme il l'ont fait pour leurs voisins. C'est

ce que l'amour et l'unité signifient vraiment ».

Deux événements importants suivront le retour des réunions en présentiel, pour chacune des

120 000 assemblées locales des Témoins de Jéhovah dans le monde. Le premier d'entre eux est un discours spécial intitulé : « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? ». Il sera généralement donné le 10 avril 2022. Le second est la commémoration annuelle du sacrifice du Christ, qui se tiendra le 15 avril 2022. Cette date correspond précisément au jour où Jésus sacrifia son existence, il y a 1989 ans. Ces deux événements seront tenus en présentiel dans les salles du Royaume des Témoins de Jéhovah. Il n'y a jamais de collecte.

Pour plus d'information sur les Témoins de Jéhovah, visitez jw.org.



Les Témoins de Jéhovah expliquent où trouver le véritable espoir alors qu'un nouveau sondage révèle le déclin mondial de l'espoir et du bonheur.

Alors que l'espoir et le bonheur continuent de décliner dans le monde, les Témoins de Jéhovah invitent le public à une conférence en ligne gratuite intitulée « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? », le 10 avril 2022.

L'enquête « Fin d'année » 2021 de l'institut Gallup a révélé qu'en plus des personnes du monde entier signalant une baisse de leur bonheur et de leur espoir, la pandémie affecte toujours les craintes et les attentes des gens. « Face à 2022, la perception est que nous sommes plutôt dans une situation chronique sans une fin claire », a déclaré le président de Gallup, Kancho Stoychev.

En revanche, la conférence des Témoins intitulée « Où pouvez-vous trouver le véritable espoir ? » offrira une base solide pour une perspective positive. Ce programme de 30 minutes fournira des raisons concrètes de faire confiance en l'espoir promis dans la Bible. Cette conférence est la première de deux événements spéciaux organisés en avril par les Témoins par visioconférence dans les 119 297 assemblées des Témoins de Jéhovah du monde entier.

« La Bible décrit un avenir sans douleur, sans souffrance, et même sans mort, ici même sur terre », a déclaré Thierry Pourthié, porte-parole des Témoins de Jéhovah en Guinée. « Beaucoup de gens sont surpris d'apprendre que le projet originel de Dieu est que les gens vivent en parfaite santé dans des conditions parfaites sur terre. Son projet n'a jamais changé et sera bientôt réalisé. La conférence présentera un certain nombre de raisons solides pour lesquelles nous pouvons avoir foi dans les promesses de la Bible ».

Le public est également invité à la commémoration annuelle de la mort de Jésus-Christ, le soir du 15 avril 2022. C'est l'événement le plus important de l'année pour les Témoins de Jéhovah. Pour l'événement virtuel de l'année dernière, plus de 8,6 millions de Témoins ont accueillis plus de 12,6 millions de visiteurs. L'assistance totale de 21 367 603 personnes a été marquée par une augmentation de 19,7% par rapport à 2020. Cette année encore, le Mémorial se présentera sous un format virtuel.

L'assistance aux deux programmes est gratuite, et aucune inscription n'est requise. Des informations sur la participation locale sont disponibles sur jw.org.